



2025-2026

ADHÉSION ADULTES

GUIDE & DOCUMENTS

Sommaire

Où et quand déposer mon dossier d'adhésion ?	page 2
Quelles pièces dois-je fournir ?	page 2
Quelle licence choisir ?	page 3
Quel tarif et quels modes de paiement ?	page 4
Formulaire d'inscription	page 5
Cession des droits, Assurance et Engagement	page 6
Dossier Médical	pages 7
Attestation probité - honorabilité	page 11
Planning provisoire des entraînements	page 12

Où et quand déposer mon dossier d'adhésion ?

Après avoir téléchargé et complété le dossier de licence, vous avez deux solutions :

- **Le déposer dans les gymnases (Vergeron et La Garenne)**
- **L'envoyer par courrier à l'adresse suivante :**
PVHB, Gymnase de la Garenne, 38 rue du belvédère 38500 Voiron

Il est conseillé de rendre le dossier complet le plus tôt possible et obligatoirement **20 jours** avant la date de reprise des compétitions afin d'être assuré de pouvoir participer.

Jours de permanences pour déposer les dossiers et règlements :

Au Vergeron : Du lundi 18 au vendredi 22 août, tous les jours de 12h00 à 13h00 et de 16h00 à 17h00.

A la Garenne : Du lundi 25 au vendredi 29 août, tous les jours de 12h00 à 13h00 et de 16h00 à 17h00.

Au Vergeron et à la Garenne : Lundi 1, mardi 2, mercredi 3 et jeudi 4 septembre de 18h00 à 19h30.

Le 6 septembre lors du forum des associations à Moirans et du forum sport et culture à Voiron.

Quelles pièces dois-je fournir ?

- **Tout dossier incomplet ne sera pas pris en charge.**

PIECES A FOURNIR	
Le formulaire d'inscription	Pages 5 et 6
Le document d'information des garanties d'assurances Le pouvoir pour droit à l'image et règlement intérieur	Page 7
Le certificat médical uniquement pour les nouveaux adhérents seniors , rempli et signé par votre médecin	Page 8
Le questionnaire de santé	Pages 9
Attestation probité – honorabilité : Obligatoire	Page 11
La photocopie recto/verso de la carte d'identité du futur licencié ou la copie du livret de famille	
Une photographie d'identité. Selfie neutre possible.	La plus récente possible
Le règlement de la cotisation	Voir tarifs page 4

Quelle licence choisir ?

Il existe 4 types de licences possibles :

➤ [LA LICENCE « Pratiquant compétition »](#)

- Licence de Joueur
- Entraînements suivant la catégorie d'âge et de niveau + Matches en compétition.
- Le titulaire d'une licence joueur peut prendre part au jeu, remplir toute fonction d'encadrement ou toute fonction dirigeante (s'il est majeur) au sein de son club, arbitrer.
- Il peut également exercer une fonction dirigeante au sein d'un deuxième club, s'il est titulaire d'une licence blanche.
- La production d'un certificat médical est exigée pour **les nouveaux licenciés seniors uniquement**.

➤ [LA LICENCE « Dirigeant »](#)

Cette licence ne permet pas de participer aux entraînements ni aux matchs et ne nécessite pas de certificat médical.

Elle est obligatoire pour les membres du Conseil d'Administration et les membres des commissions sauf s'ils sont adhérents joueur ou adhérents loisir. Elle permet également d'aider le club sur des tables de marque et la police de terrain lors des matchs. **Tous les parents d'adhérents, ou autres personnes souhaitant aider le club, peuvent demander ce type de licence.**

➤ [LA LICENCE « Pratiquant Loisir »](#)

- Uniquement pour les +16 ans
- Admission aux entraînements, matchs loisir organisés toute l'année et bonne ambiance assurée.
- La production d'un certificat médical est exigée pour les nouveaux licenciés

➤ [LA LICENCE « Blanche »](#)

Le titulaire de cette licence, préalablement licencié dans une autre association, peut exercer des fonctions officielles (entraîneur, coach, dirigeant) au bénéfice d'un deuxième Club, mais ne peut en aucun cas prendre part au jeu.

Quel tarif et quels modes de paiement ?

Adhérent(e) né(e) en	Catégorie	Cotisation au PVHB
2007 et avant	Seniors	245 €
2007 et avant	Loisirs	155 €
Plus de 18 ans	Dirigeants	Gratuit après validation du bureau directeur

Réduction :

A partir de 2 licences payantes prises au sein de même foyer : - 5 € sur la deuxième licence.

2 licences payantes : - 5 € sur la 2^{ème}, 3 licences payantes : - 5 € sur la 2^{ème} + sur la 3^{ème}, ...

Facilités de paiement

Le règlement de l'adhésion peut être effectué en plusieurs échéances (3 maximum)

Attention : **Fin de paiement obligatoire au plus tard le 20 décembre 2025**

Moyens de paiement acceptés

En cas de paiement de plusieurs licences, **chacune doit être payée séparément.**

- Chèques (possibilité d'étaler les encaissements comme cité ci-dessus) à l'ordre du Pays voironnais handball
- Virement (**pour la totalité de la licence uniquement**) sur le compte du PVHB : en notant bien le nom du licencié
IBAN : FR76 1027 8089 3200 0208 6650 171 BIC : CMCIFR2A
- Pass'Sport du gouvernement (70€, photocopie obligatoire du document)
- « Pass Région » du Conseil régional (30€, photocopie obligatoire du document + code d'utilisation à 4 chiffres)
- Chèques Vacances ANCV et Coupons Sport ANCV

Une attestation pouvant être utilisée dans le cadre de remboursement d'activités sportives par votre (vos) Comité(s) d'Entreprise sera disponible en téléchargement sur votre espace adhérent du site.

Modalités particulières

Conformément au règlement intérieur, **toute licence doit être réglée, au mieux, dans son intégralité 20 jours avant le début des championnats** (équivalent au temps de traitement administratif de la Ligue AURA).

Si vous n'êtes pas en mesure de fournir les justificatifs de l'aide financière (Pass région, carte TATOO, Pass primaire...) au moment de l'adhésion, un chèque de caution du montant de l'aide vous sera demandé pour la validation de la licence. Le chèque de caution sera encaissé au 20 décembre si les justificatifs ne sont pas fournis dans ce délai. Dès la présentation des éléments, le chèque de caution sera détruit.

Les blessures (dues à la pratique du handball ou non) ne constituent pas un motif de remboursement de votre cotisation.

LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION

IDENTITE DE L'ADHERENT(E)

Nom de naissance :

Nom usuel :

Prénom :

Sexe : ☐ Homme ☐ Femme

Date de naissance :/...../.....

Ville : Département ou pays :

Nationalité :

COORDONNEES DE L'ADHERENT(E)

Numéro :Rue, voie :

Numéro appartement, escalier :

Résidence, bâtiment :

Lieu-dit, autres :

Code postal, ville :

Téléphone :

Adresse mail :

Type de licence : ☐ Pratiquant compétition

☐ Pratiquant loisir

☐ Dirigeant

Latéralité (main) : ☐ Droitier ☐ Gaucher ☐ Ambidextre

Taille en cm : Poste de jeu :

Le licencié est-il titulaire d'une licence à l'étranger ? ☐ OUI ☐ NON

Si oui, quel pays ? Quelle saison ?

Cession des droits, Assurance et Engagement

CESSION DES DROITS

Le licencié accepte de recevoir des informations des partenaires sur son adresse électronique.

☐ OUI

☐ NON

Le licencié accepte toute utilisation de son image pour promouvoir le handball.

☐ OUI

☐ NON

ASSURANCE (information licenciés FFHB)

L'adhésion à la Fédération Française de Hand Ball vous donne droit aux garanties d'assurance de base (Responsabilité civile)

L'assurance complémentaire « accident corporels » est comprise dans le prix de la licence.

Je reconnais avoir été informé de l'existence et de la nature de ces garanties supplémentaires.

Signature :

ENGAGEMENT PERSONNEL

Je m'engage à respecter :

- Le règlement intérieur en vigueur
- Les valeurs de la charte du PVHB
- A consacrer à minima deux journées pour le club en tant que bénévole

Signature :

INFORMATIONS MEDICALES

Un certificat médical est obligatoire **pour les nouveaux licenciés seniors** ou si le vôtre **date de plus de 3 ans**.

Afin de limiter les erreurs, il est conseillé d'utiliser le modèle figurant en dessous, mais il est aussi possible d'utiliser un certificat médical « libre » mais qui devra obligatoirement comporter :

- L'identification claire du médecin ;
- La date d'établissement du certificat médical ;
- Nom, Prénom et date de naissance de l'adhérent ;
- La mention « aucune contre-indication à la pratique du handball en compétition ou en loisir »
- La signature et le tampon du médecin.

L'absence d'un de ces éléments entraîne le refus de votre certificat médical auprès des instances fédérales.

LE CERTIFICAT MEDICAL POUR LES NOUVEAUX LICENCIÉS



FFHANDBALL

CERTIFICAT MÉDICAL 2025-2026

Je soussigné(e), docteur

certifie avoir examiné ce jour ☐ M. ☐ M^{me}

né(e) le (jj/mm/aaaa) :

et n'avoir décelé aucune contre-indication à la pratique sportive du handball en compétition ou en loisir.

Date (jj/mm/aaaa) :

Signature et tampon du praticien
obligatoires

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

1, rue Daniel Costantini, CS 90047 | T. +33 (0)1 56 70 72 72 | ffhb@ffhandball.net
94046 CRETEIL Cedex | F. +33 (0)1 56 70 73 00 | www.ffhandball.fr

LE QUESTIONNAIRE DE SANTE POUR UN RENOUVELLEMENT



FFHANDBALL

ATTESTATION - QUESTIONNAIRE DE SANTÉ **pour le renouvellement de ma licence Handball** *(ne concerne que les licenciés majeurs 2025-2026)*

Dans le cadre de la demande de renouvellement de ma licence auprès de la FFHandball, je soussigné atteste avoir rempli le Questionnaire de santé QS-SPORT.

Dans le respect du secret médical, je conserve strictement personnel ledit questionnaire et m'engage à remettre la présente attestation au club au sein duquel je sollicite le renouvellement de ma licence.

☐ J'ai répondu **NON** à chacune
des rubriques du
questionnaire



*dans ce cas : je transmets
la présente attestation
au club au sein duquel
je sollicite le renouvellement
de ma licence*

☐ J'ai répondu **OUI** à une ou
plusieurs rubriques du
questionnaire



*dans ce cas : je suis informé
que je dois produire à mon club
un certificat médical datant de
moins de 6 mois et attestant
l'absence de contre-indication
à la pratique du handball*

Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions réglementaires de la FFHandball relatives au certificat médical (article 30.2 des règlements généraux et articles 9 à 16 du règlement médical), disponibles sur la page vie fédérale sur le [site Internet de la fédération](#).

Nom et prénom :

Date (jj/mm/aaaa) :

Signature :



**Arrêté du 20 avril 2017 relatif au questionnaire de santé
exigé pour le renouvellement d'une licence sportive**

Le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports,
Vu le code du sport, notamment ses articles L. 231-2 à L. 231-2-3 et D. 231-1-1 à D. 231-1-5,

Annexe II-22 (Art. A. 231-1) du Code du sport

Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé " QS-SPORT "

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

RÉPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES PAR OUI OU PAR NON.			
Durant les douze derniers mois :		OUI	NON
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?		☐	☐
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?		☐	☐
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?		☐	☐
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?		☐	☐
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?		☐	☐
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?		☐	☐
À ce jour :			
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ?		☐	☐
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?		☐	☐
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?		☐	☐
NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.			

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

1, rue Daniel-Costantini, CS 90047 | T. +33 (0)1 56 70 72 72 | ffb@ffhandball.net
94046 CRÉTEIL Cedex | F. +33 (0)1 56 70 73 00 | www.ffhandball.fr
Association loi 1901 - N° Siret : 784.564.768.00046 / N° APE : 9309 2

ATTESTATION PROBITE – HONORABILITE

L'absence de cette attestation entraîne le refus de votre demande de licence auprès des instances fédérales.



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Honorabilité des encadrants

(Licencié FFHandball) 2025-2026

Dans le cadre de l'engagement fédéral visant à renforcer son dispositif de prévention des déviances, notamment sexuelles et de protection de l'intégrité des pratiquants,

Je soussigné(e) (NOM Prénom) _____

né(e) le _____

certifie

- ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pénale ou d'une mesure de police administrative qui contreviendrait à l'exercice d'une activité sociale d'encadrement au sein de la Fédération française de handball (club, comité, ligue, fédération) ;
- avoir été informé(e) que les articles L.212-9, L. 212-1, L. 223-1 et L. 322-1 du code du sport prévoient que les activités d'éducateur sportif, de juge-arbitre ou d'exploitant d'un EAPS (dirigeant d'association notamment) sont interdites aux personnes qui ont fait l'objet d'une condamnation pour crime ou certains délits.

Je reconnais avoir été informé(e) par la FFHandball que :

- dans le cadre de ma licence auprès de la FFHandball, la présente attestation est un préalable obligatoire et nécessaire pour l'obtention de la mention « encadrant »¹ ; sont soumis à la production de cette attestation, les encadrants rémunérés ou bénévoles, les dirigeants, les arbitres, les encadrants médicaux et paramédicaux, toute personne intervenant dans l'encadrement sportif et technique d'une équipe, les officiels de table de marque et les juges délégués, tout officiel figurant sur une feuille de match, les candidats à une formation diplômante ou certifiante dispensée sous l'égide de la fédération, d'une ligue ou d'un comité, les membres des commissions nationales et territoriales, les bénévoles ou salariés, autres que les éducateurs sportifs licenciés, en contact direct avec les mineurs ;
- la mention encadrant attachée à ma licence peut donner lieu à un contrôle d'honorabilité, uniquement pour les dirigeants, les encadrants rémunérés ou bénévoles et les arbitres, auprès du FIJAISV (Fichier juridique automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes) du ministère de la Justice ainsi que du bulletin n° 2 du casier judiciaire. À ce titre, les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la Fédération aux services de l'État au sens de l'article L.212-9, L. 212-1, L. 223-1 et L. 322-1 du code du sport².

Je m'engage à informer la FFHandball de tout changement concernant mon honorabilité en cours de saison.

Fait le _____

Signature

¹ Une mention « encadrant » peut être accordée, au titre d'une saison sportive, à toute personne titulaire d'une licence « pratiquant », « dirigeant » ou « blanche », valablement qualifiée et en cours de validité. Cette mention est délivrée après production d'une attestation sur l'honneur signée par le licencié demandeur, par laquelle il s'engage à respecter les règles de probité et d'incapacités fixées par l'article L. 212-9 du code du sport.

² Autorisés par le code de procédure pénale à consulter le bulletin N° 2 du casier judiciaire et le FIJAIS, les services de l'État sont en mesure de vérifier l'honorabilité des éducateurs sportifs bénévoles ou des exploitants d'établissement.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

1, rue Daniel-Costantini, CS 90047 | T. +33 (0)1 56 70 72 72 | ffb@ffhandball.net
94046 CRÉTÉIL Cedex | F. +33 (0)1 56 70 73 00 | www.ff-handball.org

Association loi 1901 - R° Seine - 780 544 709 00046 - J. N° APS - 8308 2

[illegible]